

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 12 AVRIL 2023**

**N°CT2023.2/037-3**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Julie CORDESSE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Virginie DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Séverine PERREAU à Madame Josette SOL, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Bruno CARON, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Madame Sonia RABA, Madame Mathilde WIELGOCKI.

Secrétaire de séance : Madame Patrice DEPRez .

Nombre de votants : 64

Vote(s) pour : 64

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/037-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230412-lmc143598-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 12 AVRIL 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/037-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143598-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 12 AVRIL 2023

N°CT2023.2/037-3

**OBJET :** **Eau et assainissement** - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement de Grand Paris Sud Est Avenir.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

**VU** le code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2017.6/115 du 22 novembre 2017 autorisant le lancement de la consultation relative à la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.5/088 du 2 décembre 2020 adoptant l'avenant n°1 au marché n°S180057 relatif à l'entretien et la mise en place de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2023.2/037-1 du 12 avril 2023 adoptant l'avenant n°2 au marché n°S180057 relatif à l'entretien et à la mise en place de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement ;

**VU** le budget de Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence « assainissement » de l'ensemble des communes a été transférée à Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ; que l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de l'ancienne communauté de communes du Plateau Briard (Marolles-en-Brie, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes) et de la commune de Créteil sont respectivement délégués au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE) et gérés en régie ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/037-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143598-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 12 AVRIL 2023**

**CONSIDERANT** que, concernant les réseaux et ouvrages d'assainissement des dix autres communes, GPSEA a fait le choix de confier la gestion de ces derniers à un marché de prestations de services qui doit être aujourd'hui renouvelé ; que ce marché comprend également les installations d'assainissement des bâtiments territoriaux répartis sur tout le territoire de GPSEA ;

**CONSIDERANT** que le marché n°S180057, actuellement en cours, relatif à l'entretien et à la mise en place de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement arrivera à échéance le 26 juin 2023, conformément à l'avenant n°2 adopté par délibération du conseil de territoire n°2023.2/037-1 du 12 avril 2023 susvisée ;

**CONSIDERANT** que les prestations devant faire l'objet d'un renouvellement de marché concernent :

- L'entretien des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et ouvrages annexes (séparateurs, dessableurs, bassins, etc.) sous voiries publiques et privées ouvertes à la circulation ainsi que des réseaux privatifs des bâtiments territoriaux ;
- La campagne de curage préventif des grilles, bouches avaloirs et réseaux d'assainissement ;
- La mise à disposition d'un service d'astreinte pour les interventions d'urgence hors horaires ouvrés ;
- L'intégration de toutes les données d'exploitation par export sur le système d'information géographique de GPSEA ;
- L'élaboration d'un bilan annuel d'activité faisant la synthèse de l'exploitation des réseaux d'assainissement ;
- La dératisation des réseaux suivant une planification instaurée en collaboration avec les services de GSPEA ;
- L'entretien des parties privatives des réseaux d'assainissement des bâtiments du territoire ;
- La location de matériel de type hydrocureurs à destination de la régie du territoire ;

**CONSIDERANT** que cette consultation prendra la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique susvisés ; qu'il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un montant minimum annuel de 200 000 euros et un montant maximum annuel de 1 500 000 euros ;

**CONSIDERANT** que le futur marché sera conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification reconductible trois fois par période d'un an, soit une durée totale de 4 ans et que le montant maximal total du marché s'élèvera donc à 6 000 000 euros ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/037-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143598-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 12 AVRIL 2023

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 06 AVRIL 2023,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'entretien et à l'exploitation des réseaux d'assainissement de Grand Paris Sud Est Avenir.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit accord-cadre mono-attributaire à bons de commande après attribution de la commission d'appel d'offres ainsi que tout document afférent.

**ARTICLE 3** : **APPROUVE** le lancement d'une seconde consultation, le cas échéant, en cas de premier appel d'offres infructueux ou sans suite et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché ainsi relancé et tous les documents en découlant.

FAIT A CRETEIL, LE DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/037-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230412-lmc143598-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 12 AVRIL 2023**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/037-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143598-DE-1-1